



HUNGARIAN PRESIDENCY
Council of Europe
May – November 2021
PRÉSIDENCE HONGROISE
Conseil de l'Europe
Mai – Novembre 2021



CONSEIL DE L'EUROPE CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

11^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*Conférence organisée sous les auspices de la Présidence de la Hongrie
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
26-27 mai 2021
Réunion en ligne [Salle 9]

Discours de clôture

*Mme Maguelonne DEJEANT-PONS,
Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage,
Conseil de l'Europe*

Cette 11^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, qui a réuni les représentants de 44 Etats ainsi que 22 organisations internationales non gouvernementales, a permis de progresser dans la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

Quarante Etats ont à ce jour ratifié la Convention et un Etat l'a signée. Ce cercle d'Etats pourra s'élargir après l'entrée en vigueur du Protocole d'amendement à la Convention, le 1er juillet 2021. Ce Protocole a pour objet de promouvoir la coopération européenne avec des Etats non européens qui souhaiteraient mettre en œuvre les dispositions de la Convention ([STE n° 176](#)) en ouvrant la Convention à leur adhésion.

*

Les communications présentées à l'occasion de cette Conférence par les Etats Parties à la Convention ont montré que les **politiques publiques en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage progressent de manière significative au niveau national, régional et local** [[CEP-CDCPP \(2021\) 3Bil.](#)].

Les communications des autres Etats présents à la Conférence [[CEP-CDCPP \(2021\) 3Bil.](#)], ainsi les interventions des organisations non gouvernementales [[CEP-CDCPP \(2021\) 4Bil.](#)] ont été très appréciées.

Les résultats de événements prévus dans le cadre du Programme de travail de la Convention européenne du paysage ont été examinés avec intérêt :

- Journées nationales « *La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en France - Paysages d'ici et d'ailleurs : regards croisés sur quelques démarches paysagères à différentes échelles, de part et d'autre des frontières* », Strasbourg, France, 26-27 novembre 2019 [[CEP-CDCPP \(2021\) 10F](#)] ;
- 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage « *L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles* », [Lausanne, Suisse], 19-20 octobre 2020 [[CEP-CDCPP \(2021\) 11F](#)]
- 24^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 6^e Session 2018-2019* », [Genève, Suisse], 21-22 octobre 2020 [[CEP-CDCPP \(2021\) 12F](#)]

L'[Observatoire international du paysage du Conseil de l'Europe](#) permet de progresser dans la connaissance des politiques publiques de paysage permettant de mettre en œuvre la Convention européenne du paysage.

Conformément à la Recommandation CM/Rec(2013)4 du Comité des Ministres aux Etats membres, de nombreuses Parties à la Convention ont établi un rapport national – ainsi que des rapports régionaux – sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, dans le cadre du [Système d'information de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage](#). Les autres Parties à la Convention ont été invitées à établir de tels Rapports nationaux (et régionaux).

Le [Glossaire du Système d'information de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage](#) (publication du Conseil de l'Europe, série Aménagement du territoire et paysage, 2018, n° 106) a été traduit dans diverses langues [[Versions linguistiques](#)].

La [Plateforme d'information de la Convention européenne du paysage](#) est destinée à présenter : les principales thématiques de la Convention ; les rapports de synthèse sur les politiques nationales et régionales pour la mise en œuvre de la Convention ; et d'autres travaux menés pour la mise en œuvre de la Convention.

Nous nous réjouissons ainsi de l'adoption par cette Conférence de quatre **projets de Recommandations** qui seront présentés à la prochaine réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), qui se tiendra le 18 juin 2021 à Strasbourg, afin de les soumettre pour adoption au Comité des Ministres (Annexe 8 au présent rapport) :

- Projet de Recommandation contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe : « *Paysage et responsabilités des acteurs pour un développement durable et harmonieux* » ;
- Projet de Recommandation contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe : « *Urbanisme et paysage* » ;
- Projet de Recommandation contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe : « *Paysages et agriculture* » ;
- Projet de Recommandation contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe : « *L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles* ».

La Conférence a par ailleurs pris note des **rapports** suivants préparés dans le cadre du Programme de travail de la Convention :

- Rapport « *Paysage et responsabilités des acteurs pour un développement durable et harmonieux* » [[CEP-CDCPP \(2021\) 5F](#) – [Présentation PowerPoint](#)] ;
- Rapport « *Urbanisation, urbanisme et paysage* » [[CEP-CDCPP \(2021\) 6F](#) – [Présentation PowerPoint](#)] ;
- Rapport « *Paysages urbains et changement climatique : la contribution des architectes paysagistes à l'amélioration de la qualité de vie* » [[CEP-CDCPP \(2021\) 7F](#) – [Présentation PowerPoint](#)].

*

Les **paysages transfrontaliers** continuent à faire l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre du Système d'information de la Convention Conseil de l'Europe sur le paysage.

*

Il est possible de souligner que les réalisations présentées dans le cadre des sessions du **Prix du paysage du Conseil de l'Europe** [Sessions 1 (2008-2009), 2 (2010-2011), 3 (2012-2013), 4 (2014-2015), 5 (2016-2017), 6 (2018-2019) - Publications des « [Forums des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) » : Carbonia, Italie 4-5 juin 2012 ; Wrocław, Pologne, 11-12 juin 2014 ; Budapest, Hongrie, 9-10 juin 2016 ; Daugavpils, Lettonie, 19-21 juin 2018 ; 'Genève, Suisse, 21-22 octobre 2020'] s'inscrivent pleinement dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable.

L'[Exposition sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe](#) organisée à l'occasion de cette Conférence a permis de révéler toute l'importance que peuvent avoir des mesures favorables à l'amélioration des caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations. La Résolution sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe a pour objet de mieux faire connaître les réalisations remarquables présentées par les Parties à la Convention dans le cadre de ces sessions du Prix.

Ces travaux ont été menés à bien avec la collaboration de Mme Susan Moller, Mme Eva Nagy, Mme Sandrine Marolleau et Mlle Emma Leroux, du Secrétariat du Conseil de l'Europe.

*

Le Programme de travail et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage 2021-2023 (Annexe 10 au présent rapport) doit permettre de favoriser une reconnaissance juridique du paysage, la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques nationales et internationales, et de développer la coopération internationale. Il s'agit en effet de veiller au suivi de l'application de la Convention, de promouvoir la coopération internationale, de rassembler des exemples de bonnes pratiques, de promouvoir la connaissance et la recherche, de développer la sensibilisation, et de favoriser l'accès à l'information.

La 25^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage « Stratégies, plans d'action et documents politiques en faveur de la qualité du paysage », se tiendra notamment à Majorque, Espagne, les 6-8 octobre 2021. La Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe du 20 octobre 2021 portera sur ce thème.

Le Conseil de l'Europe apporte ainsi une contribution aux débats mondiaux sur le développement durable conduits dans le cadre du Programme des Nations Unies sur le développement durable à l'horizon 2030, ainsi qu'aux Conférences sur l'habitat. La dimension paysagère fait en effet désormais partie intégrante de l'agenda politique de nombreux gouvernements.

*

Je souhaiterais remercier bien vivement M. Bjørn Berge, Secrétaire Général Adjoint du Conseil de l'Europe d'avoir ouvert cette Conférence.

Tous nos remerciements vont à M. István Nagy, Ministre de l'Agriculture de la Hongrie de son allocution très appréciée.

Tous nos remerciements vont à M. Harry Alex Rusz, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Président des Délégués des Ministres, Représentant permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, d'avoir bien voulu placer cette Conférence sous les auspices de la Présidence de la Hongrie du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Merci à M. Gergő Kocsis, Représentant permanent adjoint de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, de son soutien très apprécié.

Merci à Mme Suzanne Brolly, Adjointe à la Maire de Strasbourg en charge de la ville résiliente et des espaces verts de son allocution très appréciée.

Je remercie également très chaleureusement Mme Krisztina Kincses, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Représentante nationale de la Convention pour le Ministère de l'Agriculture de la Hongrie, pour ses deux années de présidence de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Voici quelques fleurs de glycine pour vous remercier, de la couleur de la représentation du Lac Balaton, placée pendant la Conférence sur votre écran.

Je remercie bien vivement Mme Flora van Regteren Altena, Présidente du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe, Conseillère principale en politique, Département des arts et du patrimoine, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences, Pays-Bas, pour sa participation particulièrement importante et appréciée.

Tous nos remerciements vont à M. Thierry Mathieu, récent Président de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe pour l'important travail réalisé pendant ces dernières années.

Nos félicitations vont à M. Gerhard Ermischer, Président de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe pour sa récente élection, ainsi qu'à sa représentante Mme Sophie Hüglin, Membre de l'Association européenne des archéologues (EAA).

Je remercie l'ensemble des représentants des Etats qui ont contribué aux travaux de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

Tous mes remerciements vont également aux organisations non gouvernementales et aux acteurs de la société civile, qui contribuent à promouvoir une prise en compte attentionnée de la qualité des paysages des êtres humains et des lieux de vie des autres espèces.

Je terminerai mon intervention en adressant toutes mes félicitations à M. Gilles Rudaz, élu Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et à Mme Jelena Haldnik, élue Vice-Président de cette même Conférence.

*